Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "I" -BNP PARIBAS OBLI ENTREPRISES (FR0012174449)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification « Obligations et autres titres de créance libellés en euro », le FCP est nourricier de la catégorie d'action «X» (code ISIN LU1956134438) du compartiment « Euro Corporate Bond Opportunities » de la SICAV BNP Paribas Funds dont l'objectif de gestion est d'accroitre la valeur de ses actifs à moyen terme *en investissant principalement dans des obligations de sociétés libellées en EUR.*

La performance du FCP nourricier peut être inférieure à celle de la catégorie d'action «X» du compartiment maître, en raison des frais de gestion propres au nourricier.

Caractéristiques essentielles du FCP : Le FCP est investi à 90% minimum et en permanence dans la catégorie d'action « X » de ce compartiment et à titre accessoire en liquidités. L'indicateur de référence du FCP est identique à celui du compartiment maître, à savoir l'indice *Bloomberg Barclays Euro Aggregate – Corporate (EUR) dividendes réinvestis. Il s'agit d'un indice calculé (coupons réinvestis) en euro et publié par Bloomberg. Il est représentatif des emprunts obligataires à taux fixe, libellés en euro, émis par les émetteurs du secteur privé, ayant une notation minimum de BBB- et/ou Baa3 et ayant une durée résiduelle d'un an minimum.*

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en Obligations Investment Grade et/ou titres assimilés, libellés en EUR et émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité en Europe.

Si les critères de notation ne sont plus remplis, le gestionnaire ajustera sans délai la composition du portefeuille dans l'intérêt des actionnaires.
La part restante, à savoir 1/3 de ses actifs au maximum, peut être investie dans des obligations non libellées en euro, des titres de créance structurés investment grade limités à 10 % des actifs, des obligations «contingent convertible» limitées à 10 % des actifs, des instruments du marché monétaire, des liquidités, ainsi que, dans une limite de 10 % de ses actifs, dans des OPCVM ou OPC.
Le compartiment peut détenir des actions ou titres assimilés suite à des opérations sur titres, telles que des restructurations de dettes.

Instruments dérivés et de financement sur titres :
Des instruments financiers dérivés fondamentaux, des CDS, des warrants et des TRS, sur des marchés réglementés en France ou ailleurs, utilisés à des fins de gestion des risques liés aux obligations et en vue d'atteindre l'objectif d'investissement.*
Des Opérations de mise et de prise en pension sont utilisées à des fins de gestion du portefeuille efficace dans l'objectif de lever des capitaux à court terme pour accroître la liquidité du compartiment de manière sûre, aussi longtemps que les conditions précisées à l'Annexe 2 du Livre I du compartiment maître sont respectées.

** Des TRS pourraient permettre de créer une exposition à l'univers de placement de référence du compartiment, soit par exemple l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Index, à des fins d'investissement ou de gestion efficace du portefeuille, avec l'objectif de gérer efficacement les flux de trésorerie et d'assurer une meilleure couverture des marchés. L'univers d'investissement dudit indice se compose d'obligations européennes de type « Aggregate Bonds ».*

Le rééquilibrage de l'Indice (mensuel) n'implique aucun coût pour le compartiment.
De plus amples informations concernant l'indice sont disponibles sur le site Internet https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/.

Les demandes de rachat sont centralisées par BP2S du lundi au vendredi à 13 H, sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour et sont réglées dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.
Affectation des sommes distribuables : Résultat net et plus-values nettes réalisées : Capitalisation
Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.
Autres informations : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Les dispositions en matière de souscription/rachat du compartiment maître Euro Corporate Bond Opportunities (catégorie d'actions "X"), dans lequel est investi votre FCP sont expliquées dans la partie Conditions de souscription et de rachat du prospectus du compartiment maître.
- L'investissement, à travers son fonds maître, dans des instruments de taux justifie la catégorie de risque. Il est demandé à l'investisseur une attention particulière sur le fait qu'une hausse des taux d'intérêt signifie une baisse de valeur des investissements en obligations et autres titres de créance.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entrainer une baisse de la valeur liquidative :

- Risque de crédit: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entrainer une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- Risque lié aux instruments dérivés: l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.
- Risque de liquidité: Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,45%(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur une estimation du maximum des frais qui seront prélevés sur votre capital.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Performances passées

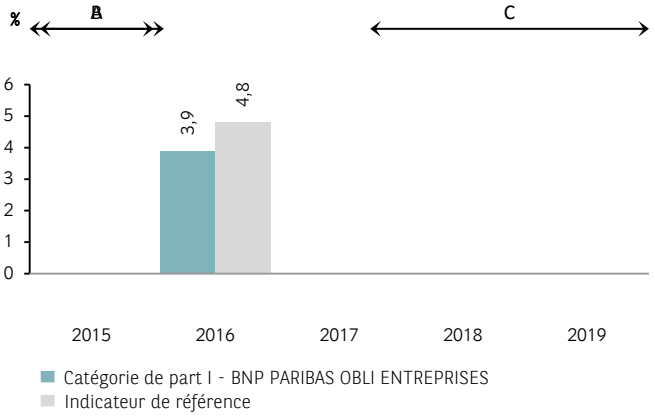

A: Jusqu'au 8 janvier 2016, l'indicateur de référence du FCP était représenté par Barclays Global Aggregate - Corporates. Depuis le 8 janvier 2016, l'indicateur de référence du FCP est représenté par Barclays Europe Aggregate - Corporates.

B: En 2015, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les performances

C: BNP PARIBAS OBLI ENTREPRISES est nourricier de la catégorie d'actions "X" du compartiment Bond Euro Corporate de la SICAV BNP PARIBAS L1 depuis le 8 septembre 2017. BNP PARIBAS OBLI ENTREPRISES est nourricier de la catégorie d'actions "X" du compartiment Euro Corporate Bond Opportunities de la SICAV BNP Paribas Funds depuis le 13 septembre 2019.

- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 22 juillet 2014 ;
- La part a été créée le 15 octobre 2014;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.
- En l'absence de porteurs, il n'y a pas de données de performance pour l'année 2017.
- Le FCP est conforme à la directive 2009/65/CE depuis le 10 août 2018.
- La part "I" n'est plus souscrite depuis le 8 octobre 2017.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP et de l'OPC maître, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Le document d'informations clés pour l'investisseur (DICI), le prospectus, et les derniers documents annuels et périodiques du compartiment maître rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg - 10, rue Edward Steichen - L-2540 Luxembourg - Grand-Duché du Luxembourg ou en ligne sur www.bnpparibas-am.com
- Le compartiment maître n'est pas établi dans le même Etat membre que le FCP nourricier et ce fait peut avoir une incidence sur le traitement fiscal réservé au FCP nourricier.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2020.